AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2122
FR0000039091-FS0867

21 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ROBERTET SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2015, la société First Eagle Investment Management, LLC[1] (1345, Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2015, le seuil de 15% des droits de vote de la société ROBERTET SA et détenir, pour le compte desdits fonds, 528 501 actions ROBERTET[2] SA représentant 430 693 droits de vote, soit 23,10% du capital et 12,38% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double suite à la mise au porteur d'actions ROBERTET SA.

[1] Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Dont 97 808 certificats d'investissement.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 288 195 actions représentant 3 479 143 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.